



Un plus pour favoriser la mobilité professionnelle

Bénéficiaires



➤ Toute personne en mobilité professionnelle (mutation ou recrutement) ayant un emploi dans une entreprise privée de 10 salariés et plus.

➤ Prenant un logement locatif sur le site d'arrivée.

Modalités

➤ Subvention et/ou prêt

Montant

➤ **Montant plafond :**

ZONE	A et B1	B2 et C
Plafond	3 500 €	3 000 €

➤ **Décomposé en tout ou partie :**

▪ En subvention pour financer les frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif **réalisé par un prestataire de mobilité :**

ZONE	A et B1	B2 et C
Plafond	2 200 €	1 900 €

▪ En un prêt remboursable en 36 mois maximum (avec un taux nominal annuel de 1 % avec des mensualités de 20 € minimum) pour acquitter d'autres dépenses financières :

- en complément de la subvention dans la limite du montant plafond par zone
- ou prêt dans la limite du montant plafond par zone.

Les conditions d'octroi

- La distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être supérieure à 70 Km ;
- Un délai de six mois doit être respecté à compter de l'embauche ou de la mutation pour présenter la demande ;
- Une seule aide est accordée par période de deux ans.
- Votre revenu fiscal de référence N-2 est inférieur au plafond de ressources PLI.

Nous restons à votre disposition pour toute question relative aux **Aides Action Logement**.